

N°: 71

Date réception Préfecture

<b>Conseil du 26/06/2015</b>   DIRECTION ENVIRONNEMENT SERVICE DECHETS PROPRETE	<b>Identifiant :</b> 2015-0170	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs :
	<b>Titre :</b> 70 - Produits des services du domaine et ventes diverses - Recettes éco-organismes - P.J. : convention_type	
	<b>Etudiée par :</b> Le bureau du 04/06/2015 La commission Qualité environnementale, transition énergétique, gestion du cycle de l'eau du 11/06/2015 La commission Générale et des Finances du 19/06/2015	
	<b>Rapportée par :</b>	
Nomenclature Préfecture N° 1 : 8. Domaines de compétences par thèmes Nomenclature Préfecture N° 2 : 8. Environnement		

Ce sujet fait l'objet de l'engagement préserver les ressources de l'Agenda 21 de Grand Poitiers, au titre de l'opération proposée : le principe du pollueur-payeux s'applique via le principe de Responsabilité Elargie des Producteurs.

L'éco-organisme Valdelia, a été agréé par l'Etat le 31 décembre 2012. Valdelia prend en charge les obligations des metteurs sur le marché (fabricants et distributeurs) relatives à la gestion des DEA (Déchets D'Eléments d'Ameublement) des professionnels.

A cette fin, Valdelia propose la mise en place d'une collecte séparée des DEA des services techniques et administratifs de Grand Poitiers. La mise en place des contenants de collecte, leur enlèvement et le traitement des DEA collectés est pris en charge par Valdelia.

Il convient de signer cette convention afin de pouvoir bénéficier de l'enlèvement de ces déchets d'ameublement des services de la collectivité sur le centre technique municipal.

Après examen, il vous est proposé :

1. d'acter le principe d'une contractualisation avec l'éco-organisme Valdelia,
2. d'autoriser M. Le Président ou son représentant à signer la convention et tous autres documents et contrats avec cet éco-organisme,

La recette sera imputée au compte 812 7478.231/8500

# Convention Détenteurs DEA / Valdelia

Rendez-vous  
sur **valdelia.org**

**Éco-organisme**  
agréé par le Ministère de l'Écologie,  
du Développement durable  
et de l'Énergie.

**Valdelia**  
Le recyclage au service des professionnels

ENTRE

Valdelia, société par actions simplifiée à but non lucratif, représentée par Monsieur Arnaud Humbert-Droz- en qualité de Directeur Général, dont le siège social est situé 11, rue Heinrich - 92100 Boulogne-Billancourt,

Ci-après dénommée « Valdelia »

D'une part

ET

La société

Représentée par :

Ci-après dénommée « le détenteur »

D'autre part

Proposition de convention détenteur de DEA professionnels – V2

## 1. Préambule

Le décret n°2012-22 du 6 janvier 2012 relatif à la gestion des déchets d'éléments d'ameublement (DEA) instaure le principe de responsabilité élargie du producteur. Ce principe impose aux metteurs sur le marché d'éléments d'ameublement la prise en charge opérationnelle et financière de la collecte et du recyclage des DEA, à hauteur des quantités de produits neufs qu'ils ont mises sur le marché.

Pour répondre à leurs obligations, les metteurs sur le marché peuvent adhérer à un éco-organisme. Deux éco-organismes répondent aux obligations des metteurs sur le marché : Éco-Mobilier pour la prise en charge des DEA des ménages et Valdelia pour celle des DEA professionnels.

En adhérant à Valdelia, éco-organisme agréé par les pouvoirs publics le 31 décembre 2012, les metteurs sur le marché de mobilier professionnel répondent à leurs obligations légales et réglementaires et lui transfèrent entièrement la charge de l'organisation de la collecte et du recyclage des DEA professionnels dont ils sont responsables.

La réalisation des opérations de collecte et recyclage ainsi que tous les projets conduits par l'éco-organisme (soutien à la réutilisation, R&D, contribution à l'éco-conception etc...) sont financés par l'éco-contribution versée par les adhérents de Valdelia et refacturée aux acheteurs de produits neufs depuis le 1<sup>er</sup> mai 2013.

## 2. Objectifs de Valdelia

Eco-organisme agréé par les pouvoirs publics sur la base d'un cahier des charges paru au Bulletin Officiel du 10 juillet 2012, Valdelia œuvre à se conformer aux dispositions de son cahier des charges d'agrément.

Proposition de convention détenteur de DEA professionnels – V2

### Ses principaux objectifs sont :

- ✓ Contribuer au fonctionnement et au développement de la filière,
- ✓ Favoriser la réutilisation de DEA,
- ✓ Atteindre un taux national de réutilisation et recyclage d'au moins 75% des DEA collectés,
- ✓ Favoriser l'éco-conception et contribuer à la prévention des déchets.

Valdelia respecte la hiérarchie des modes de traitement et favorise la réutilisation et le recyclage à l'élimination des DEA.

## 3. Champ d'intervention

Valdelia organise sur tout le territoire national, DROM-COM compris, la collecte et le traitement des DEA professionnels auprès de tous types de détenteurs (entreprises privées, entreprises publiques, administrations, collectivités territoriales...).

Le service de Valdelia s'adresse à tous types de détenteurs professionnels de mobilier professionnel :

- ✓ Entreprises ou administrations ayant un gisement de DEA professionnels issus de leur propre utilisation ou de celles de leurs services (hors système public des déchets géré par les collectivités),
- ✓ Fabricants, distributeurs, installateurs de mobilier professionnel ayant un gisement de DEA professionnels en provenance de tiers,
- ✓ Entreprises de l'économie sociale et solidaire ayant un gisement de DEA professionnels issus des opérations de réemploi ou de réutilisation,
- ✓ Déménageurs, entreprises du débarras ou du curage de bâtiment, brokers ayant un gisement de DEA professionnels en provenance de tiers,
- ✓ Tout autre type de détenteur de mobilier professionnel usagé.

Le service de Valdelia est libre de tout achat et / ou renouvellement de mobilier neuf. Il n'est pas conditionné à un système de reprise un pour un.

Proposition de convention détenteur de DEA professionnels – V2

Valdelia reprend les stocks et parcs historiques de DEA mis sur le marché avant l'entrée en vigueur de la filière.

Le service de Valdelia concerne tous les mobiliers professionnels usagés, quelles que soient l'origine de leur mise sur le marché et leurs marques, à l'exception des articles de literie (matelas et sommiers) desquels ECO-MOBILIER est responsable de la prise en charge. Sur ces produits précis, des accords opérationnels existent entre Valdelia et Éco-Mobilier.

Valdelia reprend également les DEA professionnels mis sur le marché par des metteurs sur le marché qui n'adhèrent pas à Valdelia (entreprises liquidées, entreprises fusionnées, entreprises toujours en activité mais non adhérentes à ce jour....).

## 4. Service Valdelia

Valdelia intervient au travers de deux modes opératoires adaptés aux types de gisement de DEA détenus par les détenteurs.

Les seuils des poids et volumes de collecte sont définis aux articles 2.2.2.1 et 2.2.2.2 du cahier des charges d'agrément paru au Bulletin Officiel du 10 juillet 2012.

L'accès au service de Valdelia se fait exclusivement par la plateforme [www.valdelia.org](http://www.valdelia.org).

### Gisements de DEA supérieurs à 2,4 tonnes ET 20 m<sup>3</sup>

Les gisements de DEA professionnels supérieurs à 2,4 tonnes ET 20 m<sup>3</sup> sont collectés directement sur site détenteur par les prestataires Logistique de Valdelia.

Chaque opération de collecte sur un site détenteur étant unique, Valdelia s'attache à individualiser son service de manière à ce qu'il répondre au mieux au besoin des détenteurs.

Proposition de convention détenteur de DEA professionnels – V2

Valdelia met à disposition, selon le planning requis par le détenteur, les contenants et moyens de collecte adaptés à la configuration du site d'enlèvement et au volume à collecter.

Les opérations de collecte nécessitant la réalisation de plusieurs enlèvements par jour et ce, éventuellement, pendant plusieurs jours, seront programmées en respectant les besoins des détenteurs.

Le service de collecte sur site fourni par Valdelia est gratuit pour le détenteur.

Néanmoins, en cas de non-conformités majeures dans l'utilisation du service, Valdelia se réserve la possibilité de facturer des frais correspondants aux couts engendrés par les non-conformités. Le descriptif des non-conformités et les montants des frais afférents sont détaillés dans les conditions générales d'utilisation de Valdelia remise à chaque demande de service.

## Gisements de DEA professionnels inférieurs à 2,4 tonnes ou 20 m<sup>3</sup>

Les gisements de DEA professionnels inférieurs à 2,4 tonnes ou 20 m<sup>3</sup> ne sont pas éligibles à la collecte sur site détenteur.

Pour ces gisements, Valdelia met en place un réseau de Points d'Appports Volontaires (PAV) accessibles à tous types de détenteurs professionnels et sur lesquels les DEA professionnels peuvent être déposés gratuitement.

Un certificat d'apport sera remis à chaque apporteur (détenteur ou son tiers) par le gestionnaire du PAV.

Proposition de convention détenteur de DEA professionnels – V2

## 5. Obligations de Valdelia

Valdelia a pour obligation de recycler et valoriser conformément à la réglementation en vigueur, tous les DEA professionnels qui lui sont confiés par le biais de l'apport volontaire ou de la collecte sur sites détenteurs.

Valdelia garantit la qualité et la conformité des processus de réutilisation et de traitement en mettant en place une politique d'audits des prestataires et partenaires.

Valdelia a pour obligation de suivre la traçabilité des gisements qui lui sont confiés depuis leur source (collecte sur site ou apport sur PAV) jusqu'à leur traitement.

Valdelia fournira des justificatifs de prise en charge et de recyclage à l'issue de l'opération de collecte et traitement.

Valdelia assurera via ses prestataires Logistique, la mise à disposition des moyens nécessaires à la collecte de l'ensemble de DEA pour lesquels le détenteur a fait une demande d'enlèvement (gisements supérieurs à 2,4 tonnes et 20 m<sup>3</sup>).

Valdelia ne saura être tenu responsable des retards d'évacuation générés par le détenteur ou son tiers. Valdelia ne saura également être tenu responsable du retard de prise en charge de volumes supplémentaires non déclarés dans la demande d'enlèvement.

## 6. Obligations du détenteur

En effectuant une commande sur le site internet [www.valdelia.org](http://www.valdelia.org), le détenteur accepte les conditions générales d'utilisation du service de Valdelia.

Le détenteur sollicite Valdelia pour la prise en charge d'un gisement de DEA professionnels quantifié de manière fiable et stabilisée. Tout changement significatif (+ / - 10%) dans le dimensionnement du gisement pourra être considéré comme une non-conformité.

Proposition de convention détenteur de DEA professionnels – V2

Le détenteur s'engage à confier à Valdelia l'intégralité des gisements pour lesquels il a passé commande. Les dons aux associations ou revente auprès de divers acteurs doivent être faits avant passage de la commande.

Le détenteur s'engage à remettre à Valdelia l'intégralité des matières composant le gisement de DEA professionnels confiés à Valdelia. Le détenteur s'engage à ne pas cannibaliser ou prélever pour revente des composants à valeur revenant de Valdelia.

Le détenteur s'engage à réunir les conditions nécessaires à la bonne conduite de l'opération par Valdelia:

- ✓ Absence d'indésirables dans les gisements de DEA professionnels remis à Valdelia,
- ✓ Respect des horaires et planning de chargement des contenants Valdelia,
- ✓ Respect de l'état et de l'intégrité des contenants confiés par Valdelia au détenteur,
- ✓ Régularité des conditions d'accès, autorisation de stationnements, etc.
- ✓ Respect des Conditions Générales d'Utilisation du service Valdelia.

## 7. Indicateurs de suivi

Valdelia effectuera une synthèse globale annuelle des opérations réalisées pour le compte du détenteur.

Cette synthèse sera composée d'un retour d'information sur les opérations réalisées sur chaque point de collecte et d'un cumul global.

A minima, cette synthèse comportera des données quantitatives sur les DEA collectés (en tonnage), réutilisés et recyclés.

Proposition de convention détenteur de DEA professionnels – V2

## 8. Communication

Sur accord express du détenteur, Valdelia se réserve la possibilité d'utiliser des opérations réalisées comme référence dans le cadre de sa politique de communication.

La prise de photos ou vidéos par Valdelia au cours d'une opération devra également faire l'objet d'un accord du détenteur.

Fait en deux originaux,

À Paris, le

Mentions(s) manuscrite(s)

LU ET APPROUVÉ - Signature(s) et cachet de (des) entrepreneur(s)

Signature de Valdelia

Signature du détenteur

Proposition de convention détenteur de DEA professionnels – V2